



CGT SPIP 57/67

LUTTE DES FEMMES, COMBATTRE L'EXTRÊME DROITE : UN COMBAT POUR L'ÉGALITÉ ET LA JUSTICE

La Journée internationale des droits des femmes, célébrée chaque 8 mars, trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du 20e siècle en Europe et aux États-Unis. Elles réclamaient l'égalité des droits, de meilleures conditions de travail et le droit de vote. [En 1977, cette journée fut officiellement reconnue par les Nations Unies.](#) Aujourd'hui, alors que des avancées importantes ont été réalisées, cette journée reste un moment crucial pour rappeler que les droits des femmes sont encore fragiles et doivent être constamment défendus face à de multiples attaques.

L'EXTRÊME DROITE : UNE POLITIQUE ANTI-DROITS DES FEMMES

Le 8 mars est l'occasion de dénoncer la montée de l'extrême droite et de la droite extrême, tant en France qu'à l'international, qui représente une grave menace pour les droits des femmes. Ces forces politiques réactionnaires, en Europe et ailleurs, poussent à des régressions sociales, notamment par des attaques contre l'IVG, la précarisation du travail et la remise en cause de l'égalité entre les genres. À l'image des premières luttes pour le droit de vote et l'égalité des droits, ces politiques régressives cherchent à effacer les avancées féministes et à rendre invisibles les luttes qui ont permis de faire avancer la condition des femmes.

Ne laissons pas l'extrême droite dicter notre avenir !

FEMMES SOUS-MAIN DE JUSTICE : UNE DOUBLE INJUSTICE

Le 8 mars est aussi une occasion pour rappeler les injustices spécifiques auxquelles font face les femmes sous-main de justice. Bien que moins nombreuses que les hommes, elles sont plus vulnérables et souvent maltraitées par un système qui ignore leurs besoins spécifiques, notamment en matière de soins gynécologiques et de santé mentale. La double peine qu'elles subissent en raison de leur sexe et de leur situation judiciaire appelle à des mesures adaptées. Un accompagnement plus humain, prenant en compte les violences spécifiques qu'elles ont vécues, serait une solution bien plus juste. En ce 8 mars, il est nécessaire de rappeler que la justice doit être réformée pour mieux répondre aux besoins des femmes emprisonnées.

Source : Observatoire des prisons (2020).

DANS LES SPIP, LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS EN PREMIERE LIGNE

Le 8 mars est aussi un moment pour rendre hommage aux personnels administratifs dans les SPIP, qui sont souvent invisibilisés et sous-payés. Majoritairement composés de femmes, ces personnels sont essentiels au bon fonctionnement des services, mais leur travail est largement ignoré dans les politiques de revalorisation salariale. Ces agent-es, qui subissent une surcharge de travail, sont particulièrement victimes d'une administration qui refuse de reconnaître leur rôle essentiel. Comment expliquer que les PA de l'administration pénitentiaire ne perçoivent que 50% de l'IFSE comparativement à tous leurs collègues ?

Cette situation illustre la précarisation des métiers féminisés dans la fonction publique. Le 8 mars, il est important de revendiquer la fin de cette inégalité salariale et d'obtenir une juste reconnaissance de leur travail.

[La CGT IP revendique la fin de cette inégalité salariale, avec la suppression de la minoration de l'IFSE et exige le reclassement en B des agents administratifs exerçant des missions de soutien administratif.](#)

ENSEMBLE, LUTTONS POUR NOS DROITS !

Le 8 mars n'est pas seulement un jour pour célébrer les droits des femmes, mais aussi un appel à l'action. Les réformes actuelles et la montée de l'extrême droite représentent une véritable attaque contre nos droits et nos acquis. Organisons-nous et luttons pour un avenir égalitaire et juste, où les droits des femmes ne seront pas remis en cause, mais consolidés. Ensemble, faisons en sorte que les luttes féministes, qui ont porté la conquête de droits essentiels, ne soient pas perdues.

DES NOUVELLES DE LA PLAINTE DEPOSEE CONTRE LA CGTIP POUR SAUVER LE PATRIARCAT

Depuis un an et demi, la CGT Insertion Probation, et particulièrement nos quatre précédent-es secrétaires nationales, ont fait l'objet d'une tentative d'intimidation judiciaire par notre administration. Leur "faute" ? Avoir été la seule organisation syndicale à dénoncer les violences sexistes et sexuelles au sein de l'ENAP, le silence complice de cette institution et le sexisme systémique qui y règne.

L'ENAP a alors voulu étouffer cette lutte en déployant une procédure bâillon. Une plainte, soutenue par d'autres organisations syndicales, visant à réduire au silence les victimes et fragiliser les collectifs qui les soutiennent.

Aujourd'hui, sous l'impulsion d'une nouvelle directrice, l'ENAP retire sa plainte. Une victoire ? Oui, mais à quel prix ?

Car cette lutte a laissé des traces :

- Un prix humain : Nos quatre secrétaires nationales et les victimes ont été malmené-es tout au long de cette bataille.
- Un prix matériel : Le blocage de notre site internet, réduisant notre capacité d'action.
- Un prix financier : Nous avons dû assumer les frais de défense juridique.

[L'ENAP retire sa plainte, mais ne propose aucune réparation. Le continuum patriarcal est bien présent : la violence, le silence, l'impunité.](#)